



ASSOCIATION

ESP CLAP

Coordination autour du patient
Pays de la Loire

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2023

SOMMAIRE



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE
PAGE 3



LES TEMPS FORTS EN 2023
PAGE 4



ÉVOLUTION DU CAHIER DES CHARGES
PAGE 5



ACTIVITÉS DES ÉQUIPES
PAGES 6 À 10



Évolution du nombre d'équipes -
Composition des équipes - Nombre de
médecins par équipe - Répartition des PS par
profession - Actions réalisées par les ESP
CLAP dont prévention - Indemnisations -
Migration vers MSP



ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION
PAGES 11 À 20



Evolution des ressources humaines - Sollicitations -
Réunions d'informations et accompagnement -
Accompagnement renforcé - ESP CLAP inactives -
Comité scientifique - Suivi annuel - Migration MSP -
Webinaire - Communication - Audit RGPD -



RAPPORT FINANCIER
PAGES 21 À 22



PERSPECTIVES 2024
PAGE 23

L'année 2023 a marqué un tournant d'envergure pour l'association des ESP CLAP en Pays de la Loire.

En effet, le dispositif sort de sa zone expérimentale pour devenir un dispositif régional financé par l'Agence Régionale des Pays de la Loire. En parallèle, un nouveau cahier des charges a vu le jour pour les équipes de soin primaire.

→ **Une augmentation du nombre d'équipe à accompagner.**

L'Association des ESP CLAP peut accompagner jusqu'à 150 équipes sur toute la région des Pays de Loire. En 2023 nous avons accompagné 9 nouvelles équipes sur le territoire portant ainsi à 81 le nombre d'équipes désormais accompagnées.

Notre association confirme à tous ses adhérents sa volonté d'assurer, comme depuis de nombreuses années, un accompagnement de qualité dans tous les besoins de la vie des équipes :

- ✓ En **accompagnant** de façon renforcée la première année d'exercice des ESP CLAP ;
- ✓ En **créant** un accompagnement spécifique pour les équipes en difficultés dans le maintien de leur dynamique ;
- ✓ En **proposant des webinaires** d'informations indemnisés pour répondre aux besoins et aux questionnements des équipes ;
- ✓ En **accompagnant l'écriture de vos protocoles** pluriprofessionnels ou hors nomenclature.
- ✓ En **vous rencontrant** de façon annuelle pour faire le bilan de votre année, lors des points annuels, ainsi que l'état des lieux de vos envies et de vos attentes.
- ✓ Enfin, en **veillant à l'indemnisation** de vos actions en exercice coordonné.

→ **Migration vers les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles**

Dans ce nouveau cahier des charges, les ESP CLAP de plus de trois médecins sont concernées par une migration encouragée dans les 6 ans vers une structuration en maison de santé.

Afin de continuer à vous accompagner au mieux et faciliter cette migration, l'association ESP CLAP a signé une convention avec l'APMSL. L'objectif est de répondre au mieux à vos questionnements et de vous mettre en lien avec l'APMSL pour vous accompagner dans l'écriture du projet de santé de votre MSP si vous le souhaitez.

Les équipes ne souhaitant pas migrer vers une structuration MSP, resteront reconnues en tant qu'ESP CLAP au bout de 6 ans, mais perdront le financement de leurs actions.

Mathilde MORILLEAU

Présidente de l'association des ESP CLAP
des Pays de la Loire



LE
MOT
DE
LA
P
R
E
S
I
D
E
N
T
E



Les temps forts en 2023

Echange avec Mme OLIVIER Aurélie, Directrice adjointe de la CNAM. En présence de l'ARS et de l'Assurance maladie, les associations ESP CLAP des Pays de la Loire et du Centre Val de Loire ont présenté les deux modèles d'organisation. Les membres d'équipes reconnues ont pu témoigner de leur expérience.

Rencontre avec M. JUMEL, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Volonté de contractualiser un nouveau CPOM avec l'ARS.

2 Février
2023

15 Mai
2023

9 Octobre
2023

17-18 Octobre
2023

Validation et mise en application du nouveau cahier des charges. Les équipes qui ne sont pas situées en zone ZIP et QPV sont de nouveau autorisées par l'ARS à créer des ESP CLAP.

Rencontre entre l'équipe salariée de notre association et les chargées de déploiement des ESP du Centre Val de Loire (mise à disposition par la Fédération des URPS CVL) : échange de pratiques, retour d'expérience, partage d'outils.



En 2023, l'association des ESP CLAP devient un dispositif régional. Les financements sont pérennisés et la visibilité de l'association devient nationale.

Focus sur l'évolution du cahier des charges



Ce qu'il faut retenir du 15 Mai 2023 :

- Reconnaissance régionale du dispositif ESPCLAP : fin du statut d'expérimentation.
- Fin des restrictions de zonage pour la création d'ESP CLAP : création possible sur toute la région.
- Création de nouvelles actions : possibilité de réaliser des réunions STAFF indemnisées (nouveau justificatif) en plus des réunions de coordination sans patient. Obligation de faire au moins une réunion de coordination par an.
- Reconnaissance des psychologues : indemnisation possible des psychologues membres d'une ESP CLAP.
- Modification des indemnisations « protocoles » : les réactualisations des protocoles organisationnels sont indemnisées en RCP sans patient. Majoration de l'indemnisation des protocoles « hors nomenclature » sur justificatif.
- Organisation par l'association des ESP CLAP de webinaire de formation interprofessionnelles ou de partage de pratiques collaboratives : indemnisation forfaitaire pour les membres participants.
- Limitation de la file active d'accompagnement : au maximum 150 ESP CLAP seront financées simultanément
- Convention avec l'APMSL (Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire) : proposition d'accompagnement des équipes déjà reconnues, composées de 4 médecins généralistes ou plus pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans un délai maximum de six ans.

Activité des équipes

Evolution du nombre d'équipes



13 nouvelles équipes
en 2023

81 équipes reconnues au 31/12/23 réparties de la manière suivante

**LOIRE
ATLANTIQUE**

30 ESP CLAP

**MAINE ET
LOIRE**

16 ESP CLAP

MAYENNE

2 ESP CLAP

SARTHE

17 ESP CLAP

VENDÉE

16 ESP CLAP

61% des ESP CLAP reconnues se trouvent dans les territoires fragiles en incluant Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), Zone d'Action Complémentaire (ZAC), Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) soit 49 équipes/81.

Parmi les 13 reconnues en 2023 : Une majorité en Sarthe (6/13)

Composition des équipes

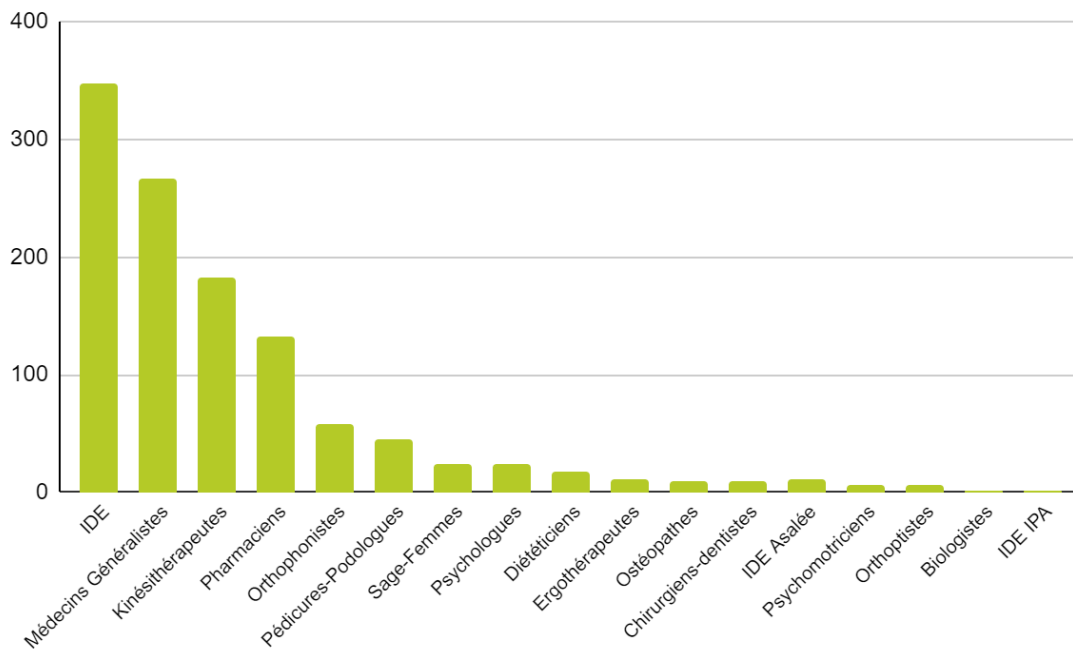
En 2023, l'association compte **1158** membres
soit en moyenne 14 membres par équipe.

54 membres sont intégrés à au moins deux ESPCLAP. En majorité, ce sont des infirmiers car l'ESPCLAP est basée sur la patientèle des médecins ; les infirmiers sont donc amenés à adhérer à plusieurs équipes.

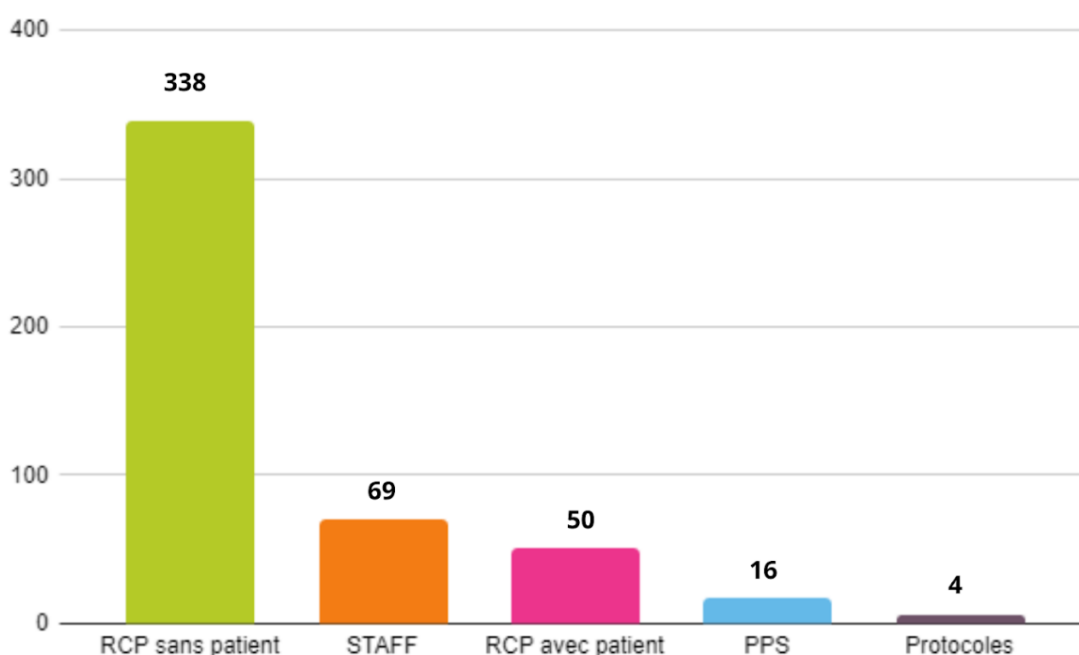
55 membres ont quitté l'association pour cause de retraite, déménagement ou cessation de leur activité libérale.

1/3 des équipes sont composées de 4 médecins ou plus (28 équipes sur 81)

Répartition des professionnels de santé par profession



Actions réalisées par les ESP CLAP dont prévention



Nouvelle action mise en place en 2023 : **Les réunions STAFF**.

Elles permettent d'échanger autour d'un ou plusieurs cas complexe(s), de faire émerger des solutions concertées et le cas échéant de développer un plan d'action cohérent et coordonné. **La présence d'un médecin généraliste est obligatoire pour cette action.**

Les équipes se sont bien emparées de cette nouvelle action proposée par l'association.

En revanche, on constate que les équipes réalisent peu de Plan Personnalisé de Santé et de protocoles.



Perspectives 2024 :

L'association proposera des webinaires thématiques pour mieux informer les équipes sur ces deux actions spécifiques et lever les freins éventuels.

3 équipes ont déposé des projets prévention/promotion de la santé à l'ARS dont :

- **2** en Loire Atlantique (une équipe pour un premier dépôt de projet et une équipe pour renouvellement de projet)
- **1** équipe en Maine et Loire pour un renouvellement de projet

Les thématiques traitées : L'activité, l'alimentation, la prévention globale, le maintien à domicile, les métiers des professionnels de santé, activité physique et alimentation adaptée aux patients atteints de pathologie neuro-dégénérative, l'hypersensibilité et le haut potentiel.

→ **9 équipes sont constituées en association.**

Indemnisations

Montant des indemnités versées aux équipes pour écriture de projet et actions

Écriture de projet : **48 500 €**

Actions des équipes : **234 759.72 €**

Moyenne par équipe : **3030.92€/équipe** (81 équipes au total)

→ 6 équipes n'ont réalisé aucune action dans l'année, le montant moyen des indemnisations par équipe active est donc de : **3273.40€ par** équipe (75 équipes au total)

Pour rappel, le montant maximum de l'indemnisation par équipe est de 10 000€.

En 2022, le montant moyen était de 1688€ pour 65 équipes actives ; Nous constatons donc une augmentation du montant des indemnisations par équipe de **79,5%*

Migration vers MSP

Extrait du Cahier des charges « Dispositif Régional Equipes de soins primaires Coordonnées Localement Autour du Patient », de février 2024 :

« L'ESP CLAP est un **dispositif régional** qui vient en complément du modèle national des **Maisons de santé pluriprofessionnelles**. Il doit permettre d'initier des dynamiques pluriprofessionnelles sur des territoires où des projets de MSP ne peuvent pas être initiés soit du fait d'un nombre de professionnels de santé insuffisant soit parce que les professionnels de santé sont opposés à un projet de MSP.

Dans tous les cas, si le nombre de professionnels de santé le permet, le modèle MSP doit être privilégié dans la mesure où il s'agit du modèle de droit commun pour les équipes de soins primaires en libéral.

Aussi, dès les premiers contacts avec l'ARS, l'assurance maladie ou l'association régionale des ESP CLAP, les deux modèles sont présentés.

Par ailleurs, un accompagnement spécifique est mis en place en lien avec l'association régionale des MSP, l'**APMSL**, pour permettre à des ESP CLAP **d'évoluer vers un modèle MSP**.

Le dispositif des ESP CLAP peut être déployé sur tout le territoire régional, **sans restriction liée au zonage**.

Le nombre d'ESP CLAP financées est plafonné à **150 équipes sur la région**.

Le modèle MSP restant le modèle de droit commun des ESP, il est défini des critères d'entrée dans le dispositif ESP CLAP :

- L'ESP CLAP doit être composée à minima d'un médecin généraliste et d'un professionnel paramédical
- **1 ou 2 médecin(s) généraliste(s)** = accompagnement à la création d'une ESP CLAP
- A partir de **3 médecins**, les équipes seront incitées à aller vers un dispositif MSP.
La présentation des deux modèles devra permettre à l'équipe de faire un choix éclairé sur le dispositif le plus adapté à son besoin et sa taille.
- A partir de **4 médecins**, l'ESP CLAP s'engage à évoluer vers un modèle MSP au plus tard après 4 années de fonctionnement (5e année consacrée à l'écriture d'un projet de santé de MSP).

Au-delà de la 5e année de fonctionnement elle ne pourra plus percevoir de financements.

Les ESP CLAP qui n'évolueraient pas en MSP perdront leur financement mais garderont leur statut d'ESP.

Un **accompagnement spécifique** est mis en place avec l'APMSL pour permettre aux ESP CLAP d'évoluer vers des MSP. »

Activité de l'association

Assemblée générale le
8 Juin à Nantes, 19
membres y ont
participé.

13 réunions de bureau
dont 5 bureaux express.

4 réunions de Conseil d'Administration

Assemblée générale Extraordinaire le 19 Octobre 2023
avec modification de la composition du bureau.

→ **Suppression du poste de Co président**

Une élection de nouveaux membres du bureau a eu
lieu :

→ **Dr CERCLÉ Dominique Vice-président**

→ **Mme LADEVEZE Anne-Marie, Secrétaire adjointe**

Augmentation du nombre de places pour les membres
d'équipes au conseil d'administration.

Les membres du CA

Dr GEFFROY Pascale
Dr LADEVEZE Anne-Marie
M. GUILLET David
Mme MEILLERAI Ghislaine
M. GUILLEMINOT Alain

Mme LEVENT Juliette
M. BRACHET Dominique
M. HENRY Gaël
M. FERASSE Cédric
M. MOUCHERE Anthony

Mme FERRE Fabienne
Mme GUERPILLON Anne
Dr CERCLÉ Dominique
Mme BESSEAU Elodie
Mme VILAIN Stéphanie

Mme CHESNIER Stéphanie
Mme ROCHETEAU Marie

Mme MORILLEAU Mathilde
Mme HADJEZ Charlotte

Perspectives 2024 :

Afin de mobiliser plus de membres pour l'assemblée générale, l'organisation d'une assemblée générale en visioconférence est envisagée en 2024.

L'augmentation du nombre de membres d'équipes au conseil d'administration pourra permettre sur 2024 la création de groupes de travail afin d'intégrer pleinement les membres du CA à la vie de l'association.



Évolution des ressources humaines

Recrutement d'une chargée de mission (CDD 18 mois), Faustine GUEMAS pour l'accompagnement des nouvelles équipes du 1er février 2023 au 31 Juillet 2024.

Recrutement d'une chargée de communication (CDD 6 mois), Stéphanie PIVETEAU pour la préparation d'un cahier des charges pour une application numérique et aide aux supports visuels de l'association du 1er juin au 30 novembre.

Sollicitations

90 sollicitations étaient en attente au 15 mai 2023 du fait de leur localisation géographique hors zone d'intervention prioritaire (ZIP) et hors quartier prioritaire de la ville (QPV) : une reprise de contact a été faite

37 équipes ont renouvelé leur souhait de développer une ESP CLAP, soit 41%

53 équipes n'ont pas souhaité poursuivre pour des raisons diverses :

- Arrêt de l'activité ou changement d'adresse pour le professionnel nous ayant sollicité.
- Départ vers un autre type d'exercice coordonné CPTS ou MSP
- Ne sont plus intéressées par le projet (conjuncture actuelle // MG)
- N'ont pas répondu à nos tentatives de reprises de contact (archives des demandes mi-juillet)
- Ont rejoint une autre ESP CLAP
- Mutualisation de demande

Depuis, les sollicitations ont évolué : **Nombre de sollicitations au 31 décembre 2023 :**

Départements	44	49	53	72	85	TOTAL
Sollicitations	14	10	0	10	6	40

Réunions d'informations (RI) et accompagnement à l'écriture des projets de santé

Départements	44	49	53	72	85	TOTAL
RI réalisées	10	7	0	3	5	24

2 projets déposés en 2023 et en cours de reconnaissance par l'ARS :

- Corné (49) et Vertou (44), qui seront reconnus en début d'année 2024.

8 projets en cours d'écriture :

- 5 en Loire Atlantique, 2 en Maine et Loire et 1 en Sarthe.

14 équipes n'ont pas donné suite après une réunion d'information.



Perspectives 2024 :

Questionnaire à construire pour connaître les freins persistants après la réunion d'information.

Accompagnement renforcé

L'accompagnement renforcé est proposé aux équipes lors de leur **première année de reconnaissance** en ESP CLAP. Il n'est **pas obligatoire**. Cet accompagnement consiste à une prise de contact par téléphone, par mail ou en visioconférence avec l'un des référents de l'ESP CLAP et/ou avec un membre de l'ESP CLAP au **3ème, 6ème et 9ème mois** de fonctionnement. Cet accompagnement permet de garder un lien tout au long de la 1ère année de l'ESP CLAP et d'avoir des retours sur la **mise en place d'actions**, sur leurs potentiels **questionnements** ou de leur refaire un point sur le dispositif. Cet accompagnement est en amont de leur 1er point annuel, celui-ci étant proposé à toutes les équipes par l'association régionale à la date anniversaire de la reconnaissance des ESP CLAP.

Sur 13 ESP CLAP reconnues en 2023 :

- 8 équipes ont souhaité l'accompagnement renforcé
- 2 équipes n'ont pas souhaité l'accompagnement renforcé
- 3 équipes reconnues en novembre et décembre n'ont pas bénéficié en 2023 de l'accompagnement renforcé

ESP CLAP inactives

Les équipes qui ne réalisent pas d'actions et ne répondent pas aux sollicitations de l'ARS ni de l'Association pendant une année, sont considérées comme « **INACTIVES** ». Elles feront Elles reçoivent un **courrier de l'ARS** les informant que **sans retour de leur part dans un délai de 6 mois**, elles seront **retirées** de la liste des ESP CLAP reconnues.

→ **6 équipes sur 81**

- **2** dans le Maine et Loire dont 1 en attente de la validation de la thèse du médecin de l'équipe
- **4** en Vendée dont 1 car le médecin est parti



Perspectives 2024 :

Construire la procédure de clôture des adhésions des membres en cas de retrait par l'ARS de la liste des ESP CLAP.



25% des membres d'équipes en 2023 n'ont pas réalisé d'actions, soit environ **300** membres. Les membres concernés sont identifiés dans 60 ESP CLAP reconnues et de toutes professions représentées, soit dans **75%** des ESP CLAP reconnues.

Comité scientifique - Protocoles

Un comité scientifique a été créé en 2023. Il est composé des membres du bureau et éventuellement des membres du CA en fonction des thématiques abordées par les protocoles. Son rôle est de **relire, d'accompagner la rédaction**, mais surtout de **vérifier la conformité** du protocole aux exigences du cahiers des charges avant indemnisations. Certains protocoles proposés cette année ne répondaient pas à ces exigences et ont pu être requalifiés en RCP sans patient ou en harmonisation des pratiques.

→ 6 protocoles ont été validés par le Comité Scientifique en 2023

ESP CLAP	Thématique du protocole
St Gildas des Bois	Dépistage et suivi de l'HTA
Bournezeau	Pansements et sortie d'hospitalisation
Fontenay MSI Moulins Liot	Trouble de l'oralité (modification)
Savigné l'Evêque	Plagiocéphalie
Mayet	Dépistage de la dénutrition
Cordemais	Evaluation des troubles cognitifs

Suivi annuel

→ Un point annuel est normalement prévu chaque année avec les équipes afin de faire le point sur les actions réalisées et les projets en cours. En partenariat avec l'ARS et en présence de l'animateur territorial, c'est aussi l'occasion de présenter les projets de CPTS s'ils existent et de proposer les partenariats ARS (GCSe Santé, SRAE..)

49 points annuels ont été réalisés en 2023

(L'organisation des points annuels n'est pas toujours facile en raison des agendas chargés de tous.)



Perspectives 2024 :

Des points annuels en visioconférence seront expérimentés pour faciliter leur planification.

Migration MSP

ESP CLAP en projet vers MSP

- **2** équipes/81, dont 1 en Vendée et 1 en Maine et Loire
- **1** équipe accompagnée par l'APMSL
- **1** équipe accompagnée par un cabinet de consultant

2 professionnels membres d'ESP CLAP n'ont pas adhéré à l'évolution de l'ESP CLAP en MSP, ils ne sont donc pas membres du projet de MSP.

ESP CLAP reconnues d'ESP CLAP à MSP

4 équipes (retirées des équipes reconnues) ont donné lieu à **3** MSP dont :

- **2** ESP CLAP se sont regroupées pour un projet de MSP multi-site en Vendée, en incluant des professionnels de santé d'une autre commune non membre d'un exercice coordonné.

- ➔ 1 ESP CLAP en Vendée
- ➔ 1 ESP CLAP en Loire Atlantique

Webinaire

05/10/23 : Lancement des webinaires :

- ➔ 1^{er} webinaire : Évolution du cahier des charges de l'association régionale des ESP CLAP avec la présence de l'ARS. **31 ESP CLAP** représentées par **51 professionnels de santé**.
- ➔ Planification des webinaires à venir en 2024 : « Être un nouvel arrivant en ESP CLAP », « Protocole », « Plan Personnalité de Santé » et « Évolution en MSP »
- ➔ Une indemnisation de 50 € est versée aux professionnels de santé pour leur participation au webinaire dans la limite de l'enveloppe allouée à chaque équipe par an. (10000 € maximum)



Communication

Interne

Mise en place d'un drive pour le partage des documents pour les membres du bureau



Mise en place d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail par salariée



Évolution du logiciel permettant le suivi des équipes ESP CLAP : mise en place d'indicateurs facilitant le suivi

Mise à jour de la charte graphique



Elaboration d'un cahier des charges en vue d'une application pour les indemnisations

Externe

1 webinaire au sujet de l'évolution du cahier des charges des ESP CLAP en présence de l'ARS



5 newsletters envoyées avec un taux d'ouverture de **63,58%**



[LinkedIn](#) : 690 abonnés
[Site internet](#)

Audit RGPD



« L'ESP CLAP doit normalement mettre en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altercations, destructions et accès non autorisés.

Des actions au niveau du prestataire de sécurité informatique peuvent être mises en place, notamment mettre un mot de passe administrateur sur les ordinateurs et adresses mails, installer un pare feu, une connexion filaire sécurisée, mettre en place une politique de destruction et/ou récupération des données en cas de perte sur les ordinateurs et téléphones portables. »

Conclusion de l'audit RGPD du 10 Octobre 2023

Perspectives 2024 :

Amorcer la mise en conformité de l'association sur le volet RGPD.



Partenariats



12 COTECH par an :

COTECH mensuel avec l'**ARS** :

Lors de ces points mensuels, il est évoqué les points suivants :

- État des lieux des nouvelles sollicitations.
- État des lieux des équipes reconnues.
- État des lieux des équipes en difficultés.
- État des lieux des équipes inactives.
- État des lieux des nouvelles interrogations et questionnements d'équipes.
- Suivi du cahier des charges.

2 COPIL par an :

L'objectif est le suivi du déploiement du dispositif et son évolution.



- Suivi de la convention de partenariat avec l'**APMSL** concernant les ESP CLAP évoluant vers MSP : COTECH et COPIL
- Sont constituées de 4 médecins et plus : 28 équipes/81
- **5** COTECH par an : l'objectif est le suivi des sollicitations, la construction d'une feuille de route 2024 pour l'accompagnement de l'évolution des ESP CLAP vers des MSP.

Les structures d'exercice coordonné :

→ Participation au groupe de communication d'exercice coordonné :

Présence de l'ARS, du Conseil Régional, de la Coordination régionale de la CPAM, de l'APMSL, de Co'santé, de l'association des ESP CLAP, de l'inter URPS CPTS :

Différents supports visuels sont en cours de réalisation sur le thème de l'exercice coordonné ; une facilitatrice graphique a été sollicité dans cette démarche pour élaborer une vidéo, un poster, une plaquette.

→ **Participation au comité régional des exercices coordonnés :**

Présence de l'APMSL, Co'santé, l'association des ESP CLAP, INTER URPS et CPTS.

Objectif de ce comité :

- partager sur les sollicitations en région et les articulations de nos dispositifs,
- partager sur les informations et/ou sollicitations partenariales,
- envisager des projets communs,

Des partenaires sollicitent parfois simultanément les membres du comité ; ils peuvent alors être invités à une réunion pour faciliter les échanges.

Les nouveaux partenaires :



- Rencontre avec Mme RADOU, conseillère déléguée à la santé au **Conseil Régional** : Rencontre pour interconnaissance et demande de financement alloué à l'association des ESP CLAP.
- Signature d'une convention de partenariat avec l'association **SPS**.
- Construction d'un projet d'assemblée générale avec thématique sur la QVT des soignants, avec mise en place d'ateliers thématiques, mais qui n'a pas abouti par manque de participants.

Les prises de contact réalisées mais restant à développer :

- APP : Mme Lecointe pour un webinaire de présentation de l'analyse de la pratique.
- Programme M du Groupe Pasteur Mutualité : <https://www.programme-m.fr/>
- Association Mots <https://www.association-mots.org/>
- Association Guérir en Mer : <https://guerirenmer.com/>



Les représentations

Depuis le 15 MAI 2023 : L'association régionale des ESP CLAP est représentée dans les **CATS** (Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de 1er Recours) et **CORECS** (Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours) de l'**ARS** : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant représentent l'association dans tous les CATS de la région. La présidente de l'association des ESP CLAP siège au CORECS.

10 Janvier 2023 :
Présentation des
ESP CLAP aux
étudiants IPA 2ème
année (Mention
Pathologies
Cliniques

12 Janvier 2023 :
Intervention au
séminaire INTER
CPTS PDL organisé
par l'INTER URPS
CPTS

2 Février 2023 :
Participation au
Comité opérationnel
du PlaM ARS –
Ghislaine Meillerais
/Anne Guerpillon

28 Février 2023 :
DAC 44 - Comité des
Partenaires -
Ghislaine Meillerais
/ Anne Guerpillon

6 Avril 2023 :
Invitation à
présenter le
nouveau cahier des
charges lors du CA
de l'INTER URPS
Pays de la Loire

13 Avril 2023 :
Présentation des ESP
CLAP au Conseil
Territorial de Santé
(CTS 44), avec
P. Geffroy, A.
Guerpillon et E. Bezier

7 Septembre 2023 :
Soirée de
lancement de
Co'Santé

21 Septembre 2023 :
Journée régionale de
l'APMSL à Terra
Botanica

Démocratie sanitaire :
Participation au CATS
dans tous les
départements, aux
DAC et CORECS

11 Octobre 2023 :
FCPTS :
participation de la
présidente aux
journées de la
FCPTS pour
participer à une
table ronde
"échanges entre la
CNAM et les
différentes
organisations
d'exercice
coordonné

7 et 8 Décembre 2023 :
participation aux
journées "Rendez-vous
avec la médecine
libérale" à Terra
Botanica.

21 Décembre 2023 :
présentation du
dispositif lors de l'AG
de la Fédération des
Soins Primaires. Un
membre de
l'association fait
partie du bureau de
la FSP.

**Pôle fédératif des
soins primaires :** le
conseil territorial du
pôle fédératif des
soins primaires, la
présidente y
représente
l'association.

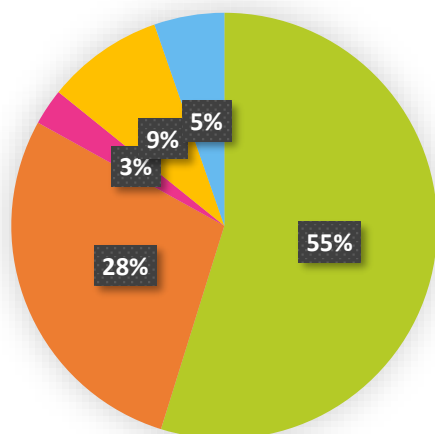
**Participation à
l'assemblée générale
du GCS e-santé :**
l'association y est
adhérente.

**Représentation au
sein du DAC 49 :**
Comité Stratégique

Rapport financier

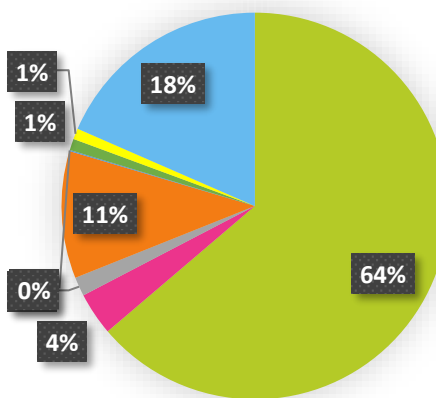
Une enveloppe de 696 100€ pour l'année 2023

Répartition



- Indemnisation des professionnels en ESP CLAP
- Accompagnement des équipes (masse salariale)
- Comptable et Commissaire aux comptes
- Indemnisation des élus de l'association
- Matériels, charges et mobiliers

Répartition des actions



- RCP sans patient
- RCP avec patient
- Protocoles
- STAFF
- HN
- PPS
- Webinaire

Répartition

Indemnisation des professionnels en ESP CLAP : 247749,68€
 Accompagnement des équipes (salarisées) : 127616,79€
 Gestion financière de l'association : 12460,20€
 Indemnisation des élus de l'Association : 40114,01€
 Matériels, charges et mobiliers : 24078,29€

Répartition

RCP sans patient : 161 010€
 RCP avec patient : 9060€
 Protocoles : 3999,72€
 STAFF : 26 865€
 HN : 250€
 PPS : 2400€
 Webinaire : 2300€
 Rédaction projet de santé : 46 600€

Résultat net comptable : 3671€

Prévisionnel validé par l'ARS en mars 2024

➔ Budget pour 2024 de **600 000 euros**.

Augmentation du budget de fonctionnement, diminution du montant global des indemnisations aux équipes révisable par avenant si nécessaire (dans la limite des 10 000 euros par équipe)

Répartition

	Budget 2023	Budget 2024
Indemnisation ESP CLAP	486 000	366 500 (budget moyen de 4000 euros pour 91 équipes)
Indemnisation Elus	29 400	24 500
Masse salariale	151 148	167 000
Comptable et CAC	12 000	18 000
Matériels et charges	17 000	24 000

Report a-nouveau sur la ligne indemnisation des équipes

238 250,32€

Perspectives 2024



Amorcer la mise en conformité de l'association sur le volet RGPD.

L'association proposera des webinaires thématiques pour mieux informer les équipes sur les PPS et les protocoles et lever les freins éventuels.

Elaborer un questionnaire pour connaître les freins persistants après la réunion d'information.

Expérimenter la mise en place des points annuels en visioconférence pour faciliter leur planification.

L'association rédigera son projet associatif afin de rendre plus visible et plus lisible sa dynamique et ses perspectives.

Mobiliser plus de membres pour l'assemblée générale en organisant une assemblée générale en visioconférence en 2024.

L'augmentation du nombre de membres d'équipes au conseil d'administration pourra permettre sur 2024 la création de groupe de travail afin d'intégrer pleinement les membres du CA à la vie de l'association.

Construire la procédure de clôture des adhésions des membres en cas de retrait par l'ARS de la liste des ESP CLAP.



Avec le soutien de l'ARS Pays de la Loire

